

## *Biologie, éthique, société et environnement*

---

- **Définition de la notion de bio-éthique :**

Source - [Vie publique.fr](http://Vie publique.fr)

Chronologie :

- 1971** : Première apparition du terme "[bioéthique](#)" sous la plume d'un médecin américain, Van Rensselaer Potter.
- 23 février 1983** : En France, création du Comité consultatif national d'éthique (CCNE).
- 29 juillet 1994** : En France, [premières lois sur la bioéthique](#) qui établissent les principes généraux de protection de la personne humaine et fixent les règles d'organisation de certains secteurs médicaux (aide à la procréation, greffes).
- Juillet 1996** : la première fois, clonage d'un mammifère adulte, la brebis Dolly.
- 7 décembre 2000** : Proclamation de la Charte des droits fondamentaux de l'Union européenne qui interdit le clonage reproductif des êtres humains, les pratiques eugéniques de sélection des personnes et interdit de faire du corps humain et de ses parties une source de profits (art. 3).
- 25 novembre 2001** : Pour la première fois, des biologistes américains affirment avoir réussi à créer par clonage trois embryons humains atteignant le stade de six cellules à des fins thérapeutiques.
- 6 août 2004** : Nouvelle loi de bioéthique, révisant les lois de 1994, qui crée notamment l'Agence de la biomédecine et la notion de crimes contre l'espèce humaine (eugénisme, clonage reproductif).

- **Enjeux :**

### La recherche scientifique : un danger pour l'homme ?

- **Un paradoxe.** Les nombreux progrès scientifiques au XXe siècle ont été une source de liberté et de progrès
  - en terme de santé publique (ex : la pénicilline),
  - de progrès social (démocratisation de la santé)
  - et moral (sauver des vies auparavant sacrifiées).

Mais, la connaissance des mécanismes génétiques du vivant (biotechnologies) peut agir directement sur l'espèce humaine, qui ne dépend dès lors plus seulement des mutations naturelles.

D'où la question des limites à donner à ce progrès scientifique, qui peut être porteur de risques tels qu'une nouvelle forme d'eugénisme.

- **La bioéthique se veut une réponse à ces préoccupations.** Discipline étudiant les problèmes moraux soulevés par la recherche scientifique dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé. Puis, elle s'est constituée en méthode cherchant à résoudre les problèmes éthiques rencontrés par les scientifiques au cours de leurs travaux. Elle doit ainsi répondre, dans les années 1970, à des questions d'ordre philosophique sur la définition de la vie, de la mort et de la nature humaine. Dans les années 1980, la réflexion bioéthique prend un tour plus économique et se rapproche de la pratique médicale proprement dite.
- **Le progrès ne doit cependant pas s'arrêter.** Les recherches, notamment génétiques, peuvent apporter des solutions à des maladies incurables (ex : mucoviscidose), de même l'agronomie peut contribuer à réduire le sous-développement ou la famine dans les pays en voie de développement (débat sur l'utilisation des organismes génétiquement modifiés ([OGM](#)) pour lutter contre la faim).

### Plusieurs questions se trouvent au coeur du débat aujourd'hui

- **La question philosophique de la définition de l'homme est posée** par les progrès de la recherche scientifique. Les scientifiques doivent ainsi aborder des problèmes plus larges que ceux posés par leurs seuls travaux. Par exemple, le corps est-il une marchandise ou quelque chose d'inaliénable et sacré ? Quand commence la vie ? Les chercheurs n'ont souvent pas la formation pour y répondre. Se pose aussi le problème de leur légitimité à trancher seuls des questions qui concernent l'humanité entière. Les promoteurs de la science peuvent-ils prendre parti dans des débats sociaux, idéologiques et politiques sans autre légitimité que leur compétence scientifique ?

- **Le statut de l'embryon.** Se pose le problème de l'absence de définition et de statut juridique de l'embryon en France. Est-ce un ensemble de cellules comme toutes les autres, avec la possibilité de les manipuler et de les détruire ? Quelque chose que l'on peut créer aux seules fins de recherche ? À partir de quel moment peut-on parler d'embryon ? En France, le principe de l'interdiction des recherches sur l'embryon a été posé par la loi du 6 août 2004 qui prévoit néanmoins des exceptions.
- **Le clonage thérapeutique.** Peut-on élever des cellules humaines, les cloner en les traitant de manière à faire disparaître certaines pathologies, puis les réimplanter chez les sujets malades ? Pour les uns, cela revient à manipuler l'humain, pour d'autres cela permet de faire reculer les maladies. Au-delà des manipulations, le commerce du gène pose question : la connaissance génétique peut-elle être un bien commercialisable ? Le vivant peut-il faire l'objet de brevets ?

⇒ **Liste de sujets possibles :**

- Le statut de l'embryon : avortement, recherche et manipulation génétique, bébés médicaments,
  - Le clonage
  - La PMA/GPA
  - Le diagnostic pré-implantatoire et pré-natal – le risque d'eugénisme
  - L'accouchement sous X / l'adoption
  - La fin de vie : soins palliatifs, acharnement thérapeutique, suicide assisté, mort cérébrale
  - Le don d'organes
  - Le corps peut-il être une marchandise ?
  - Le principe de précaution
  - Sépultures, cryogénéisation : rites et croyances
  - Le corps objet d'art : tatouages, chirurgie, corps transformé, plastination
- Et d'autres.....

**Production** : organiser un débat en classe

= faire le point sur les connaissances concernant le sujet

= On peut s'appuyer sur une étude de cas : un fait d'actualité, les débats contradictoires, que dit la loi ?

= Identifier les problèmes éthiques soulevés

= lancer le débat dans la classe.

**Critères d'évaluation :**

- Maîtriser les connaissances sur le sujet : faits d'actualité, lois, arguments contradictoires
- Capacités à les exposer dans un raisonnement construit.
- Capacité à s'investir dans un travail de groupe et dans un projet : régularité, coopération, entraide.
- Capacité à s'impliquer dans un débat : modérer, argumenter.
- S'exprimer à l'oral : poser sa voix, être audible, utiliser un registre de langue adapté.
- Capacités à utiliser des ressources fiables, pertinentes et les lister.
- Elaborer une synthèse de la discussion.